

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 7 OCTOBRE 2024 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Dial Lepage.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-10-07-01 Ouverture de la séance

2024-10-07-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-10-07-03 Adoption des derniers procès-verbaux

2024-10-07-03.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 soit adopté.

2024-10-07-03.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2024 soit adopté.

2024-10-07-04 Liste des déboursés du mois de septembre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 283 559,01 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2024-10-07-05 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 9 septembre 2024. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

2024-10-07-05.1 Dons

Campagne Noeudvembre de PROCURE – 11^e édition

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de procéder à l'achat de la collection 2024 (sept (7) paires de chaussettes, un nœud papillon et un mouchoir de poche assorti), au montant de 99 \$, taxes en sus, en guise de soutien à la 11^e édition de la campagne Noeudvembre de PROCURE.

Association Épilepsie Gaspésie Sud

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé à l'Association Épilepsie Gaspésie Sud en guise de soutien.

2024-10-07-06 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) Reddition de comptes finale

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La Municipalité atteste par la présente résolution que la reddition de compte finale comporte des travaux admissibles réalisés pour lesquels des dépenses ont été engagées et payées;

QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) soit mandatée pour effectuer le rapport d'un auditeur externe validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels.

2024-10-07-07 Avis de motion – Règlement numéro 527-24 Concernant les dispositions applicables aux fossés, incluant les normes relatives aux ponceaux et à la canalisation de fossés

Le conseiller Pierre Sarrazin donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement 527-24, concernant les dispositions applicables aux fossés, incluant les normes relatives aux ponceaux et à la canalisation de fossés.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante

2024-10-07-08 Réfection du 2^e rang, remplacement de divers ponceaux et mise en place d'enrobé bitumineux Emprunt temporaire pour le paiement des dépenses engendrées dans le cadre du projet

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a décrété, par le biais du Règlement numéro 525-24, un emprunt maximal de 1 428 461 \$ pour les travaux de l'année 1 du plan triennal PIIRL;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses en attendant le financement permanent et le versement de la subvention provenant du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS pour un emprunt d'un montant de 1 428 461 \$, au taux préférentiel majoré de 0,25 % par an, pour le paiement des dépenses engendrées dans le cadre du projet de réfection du 2^e rang, incluant le remplacement de divers ponceaux et la mise en place d'enrobé bitumineux, ce, en attendant le financement permanent et le versement de la subvention provenant du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement.

QUE monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soient désignés à titre de signataires pour tout document relatif à cette demande d'emprunt temporaire.

**2024-10-07-09 Réfection du 2^e rang, remplacement de divers ponceaux et mise en place d'enrobé bitumineux
Signatures des directives de changement**

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les directives de changement relatives aux travaux effectués dans le cadre du projet de réfection du 2^e rang, incluant le remplacement de divers ponceaux et la mise en place d'enrobé bitumineux.

**2024-10-07-10 Office municipal d'habitation
Approbation du budget révisé**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon. La contribution municipale se chiffre à 2 689 \$ pour l'année 2024.
Autres sujets

**2024-10-07-11 Adoption du Règlement numéro 526-24
Concernant la citation de l'église de Saint-Siméon**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 526-24, concernant la citation de l'église de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter le règlement concernant la citation de l'église de Saint-Siméon, lequel est identifié sous le numéro 526-24 et inscrit au livre des règlements.

**2024-10-07-12 Avis de motion – Règlement numéro 528-24
Modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme)**

Le conseiller Serge-Paul Jean donne avis qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 528-24, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'intégrer au plan d'urbanisme une cartographie indiquant les îlots de chaleurs du territoire et d'ajouter une section intitulée « Îlots de chaleur » à la fin de la Quatrième partie « TERRITOIRES D'INTÉRÊT, CONTRAINTES ET INFRASTRUCTURES ».

**2024-10-07-13 Adoption du projet de Règlement numéro 528-24
Modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le projet de Règlement numéro 528-24 modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le projet de Règlement numéro 528-24, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

2024-10-07-14 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2024-10-07-15 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Cinq (5) personnes étaient présentes.

2024-10-07-16 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane-Alexandre Blais propose la levée de la séance, il est 20 h 30.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale